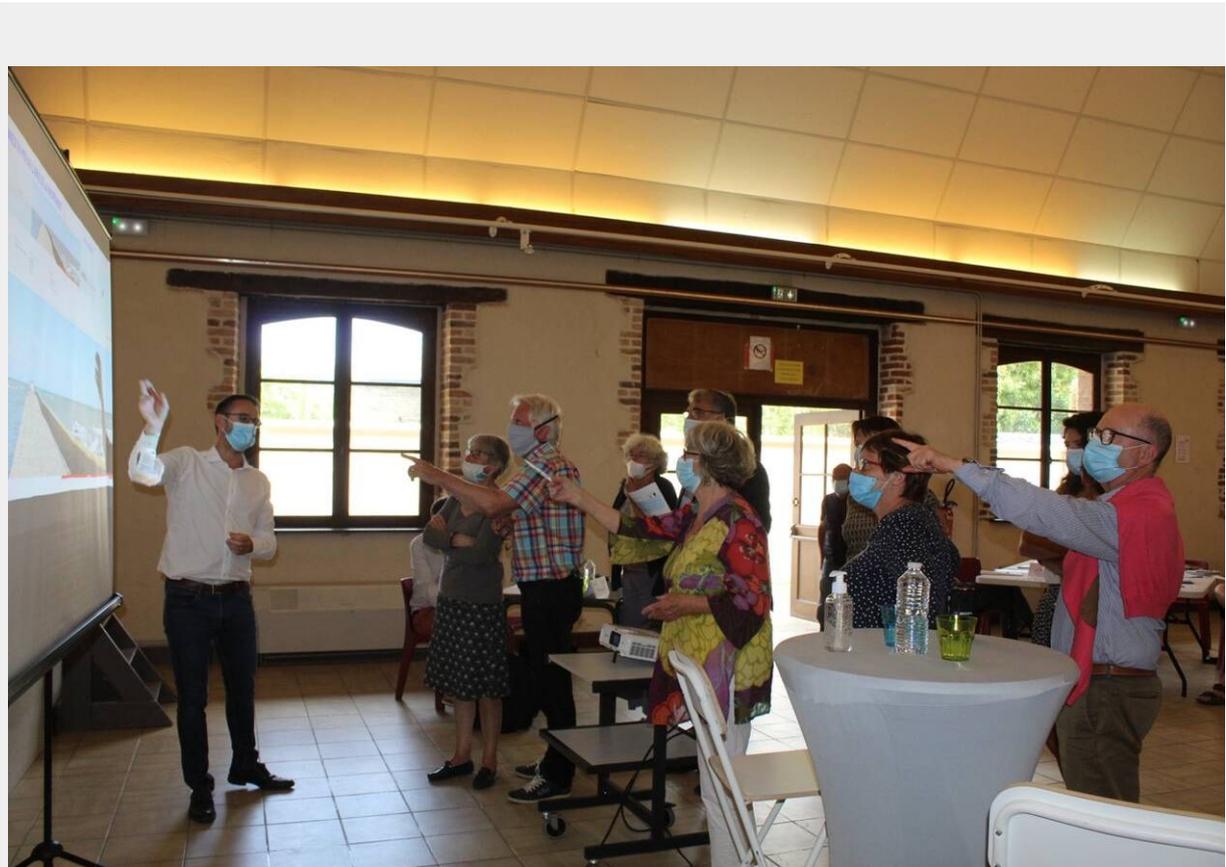


<https://www.ouest-france.fr/normandie/cherbourg-en-cotentin-50100/cotentin-l-installation-d-eoliennes-au-large-du-val-de-saire-fait-des-vagues-6912519>

Cotentin. L'installation d'éoliennes au large du Val de Saire fait des vagues

Au cours du débat public sur l'implantation d'un champ d'éoliennes au large du Val-de-Saire, les questions n'ont pas manqué. Les discussions continuent jusqu'au 19 août.



Les élus n'ont pas caché leurs interrogations face au projet de parc éolien au large du Val-de-Saire. | OUEST-France

Ouest-France Publié le 20/07/2020 à 15h05

Lancé en novembre, le débat public sur l'implantation d'un parc éolien en mer se poursuit jusqu'au 19 août. Après plusieurs réunions, une vingtaine de personnes était réunie à Saint-Vaast pour donner leur avis sur la zone d'implantation du champ d'éolienne. « **Le parc éolien maritime se composera de 60 à 80 éoliennes d'environ 14 MGW, espacées chacune de 2 km. Leur hauteur sera de 300 m au-dessus du niveau de la mer** », explique Luc Picot, secrétaire général de la commission du débat public. Deux parcs éoliens sont déjà actés devant Fécamp (Seine-Maritime) et Courseulles-sur-Mer (Calvados). Pour clore le débat public, il s'agissait d'échanger sur les zones possibles d'implantation des éoliennes. « **L'État n'a pas défini ce lieu et nous souhaitons recueillir les avis. Les diverses problématiques ont été cartographiées par l'État, poursuit Luc Picot. Il sera possible de pêcher entre les éoliennes.** » L'État semble avoir décidé l'implantation du parc maritime mais où ? « **La baie de Seine fait 10 000 km².** »

Des élus interrogatifs

Dans d'autres réunions Normandes, l'impact sur la pêche a largement été évoqué par les pêcheurs professionnels. Dans le Val-de-Saire, les élus sont montés au créneau sur l'impact visuel. « **L'implantation d'un parc éolien à 25 km du Mont Saint-Michel a été annulée par le tribunal car l'éolien était visible du site. Cela a-t-il été pris en compte ici avec les tours Vauban inscrites à l'Unesco** », demande Gilbert Doucet, maire de Saint-Vaast. Même constat pour Yves Asseline, vice-président de la Communauté d'agglomération du Cotentin. « **Si l'on voit les îles Saint-Marcouf à 16 km, d'une hauteur de 30 m, j'imagine pour une forêt d'éoliennes de 300 m situées à 30 km.** »

« **Plus le parc est loin, plus c'est cher pour le raccorder** », explique Francis Beaucire, président de la commission. **L'État prend en considération toutes les remarques car il ne veut pas qu'un tel projet soit sujet à des recours, ce serait sept ans de travail perdu.** »

Selon la commission, tous les paramètres ont été pris en compte, du trafic maritime aux zones de pêche, déplacements des cétacés, circulation des oiseaux, vents et environnement.

À la vue des divers griefs d'élus, Francis Beaucire a proposé « **d'écrire un cahier d'acteurs où les doléances seront répertoriées et prises en compte avant toute décision.** » Un projet qui ne semble pas jouir d'une grande adhésion.